

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

POYET

Denis

Membre d'EPCI/BOURGESPLUS

Élu(e) ou nommé(e) le : 15/07/2020

Déclaration déposée le : 23/07/2021 12:05:58

Renseignements personnels :

Année de naissance : 04/03/1955

Adresse :

1° Les activités professionnelles donnant lieu à rémunération ou gratification exercées à la date de l'élection ou de la nomination ou au cours des cinq années précédant la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Employeur : MINISTERE JUSTICE de 01/2015 à 12/2019 Directeur de greffe Commentaire : retraite au 31/08/2017	2015 : 74 810 € Net 2016 : 77 990 € Net 2017 : 72 710 € Net 2018 : 65 090 € Net 2019 : 69 570 € Net

2° Les activités de consultant exercées à la date de l'élection ou de la nomination ou au cours des cinq années précédant la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Néant	

3° Les participations aux organes dirigeants d'un organisme public ou privé ou d'une société à la date de l'élection ou de la nomination et au cours des cinq années précédant la date de la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Néant	

4° Les participations financières directes dans le capital d'une société à la date de l'élection ou de la nomination

Description	Rémunération ou gratification perçue au cours de l'année précédente
Société : LBPAM 587 € Nombre de parts détenues : 1 Commentaire : PEA	10,30
Société : LBPAM 1673 € Nombre de parts détenues : 13 Pourcentage du capital détenu : 0 %	58

5° Les activités professionnelles exercées à la date de l'élection ou de la nomination par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou le concubin

Conjoint, partenaire lié par PACS ou concubin	Activité professionnelle
	Employeur : Ministère de la justice Secrétaire administrative Commentaire : AUCUN

6° Les fonctions bénévoles susceptibles de faire naître un conflit d'intérêts

Nom et objet social de la structure ou de la personne morale	Description des activités et responsabilités exercées
ARSC (association régionale socio culturelle des personnels de la Cour d'appel de BOURGES)	Président l'ARSC est le support financier du CRAS de BOURGES Conseil Régional de l'action sociale des personnels de la cour d'appel de BOURGES Commentaire : Association qui peut octroyer des secours aux personnels en difficulté Subvention aux agents pour des actions culturelles , sportives

7° Les fonctions et mandats électifs exercés à la date de l'élection ou de la nomination

Description	Rémunération, indemnité ou gratification
MAIRE de 01/2015 à 07/2020	2015 : 6 600 € Net 2016 : 6 540 € Net 2017 : 6 824 € Net 2018 : 6 561 € Net 2019 : 6 168 € Net 2020 : 7 265 € Net
Vice président communauté d'agglomération BOURGES de 01/2015 à 07/2020	2015 : 13 819 € Net 2016 : 12 496 € Net 2017 : 14 511 € Net 2018 : 13 700 € Net 2019 : 12 991 € Net 2020 : 7 132 € Net

Observations

Je soussigné Denis POYET certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente déclaration.

Fait, le 23/07/2021 12:05:58

Signature : Denis POYET